



Proposition de concours – Saison extérieure 2017
Période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017



Club : Agrément n° 32 - -

Nom de l'arbitre du club :

Personne chargée de l'inscription : Tél : E mail :

Chaque club qui organise une compétition doit s'acquitter des frais d'inscriptions au calendrier de ligue qui s'élève à 50 € par jour d'organisation.

- Les « Rencontres Jeunes » sont gratuites.
- Les cases nbre de jours, cibles, arbitres sont à renseigner impérativement, afin de permettre la répartition des arbitres par la Commission Régionale des Arbitres,
- FITA ,FEDERAL : UN arbitre directeur des tirs + UN pour 8 cibles, puis UN par tranche de 8 cibles supplémentaires (d'où minimum = 2 arbitres),
- Nature , 3D , Campagne : DEUX arbitres minimum PAR parcours (21, 20 ou 24 cibles)

Discipline (Fita, Fédéral, Campagne, Nature, 3D, Beursault) et formule (*)	Lieu de la compétition	Date début choisie	Date fin choisie	Nbre de jour du concours	Nbre de cibles proposées	Nbre d'arbitres nécessaire	Se propose d'organiser (**)	Tarif (50€ / jour)
TOTAL à régler par chèque bancaire à l'ordre de la Ligue Midi Pyrénées de Tir à l'Arc								€

(*) Formule = 24 inconnues ou 12 inconnues + 12 connues ; Fita star...

(**) Compétition spéciale : Championnat de Ligue (CL), Départemental (CD), Division Régionale Excellence (DRE).

La Ligue prend en charge les frais d'inscriptions au calendrier (50 €) et les frais d'inscriptions de la FFTA (23 €) pour les clubs organisateurs de championnats régionaux (CL ou DRE). A la vue des demandes des clubs, les bureaux directeurs des ligues MP et LR détermineront les dates et lieux des championnats régionaux.

ATTENTION : chaque club doit inscrire sa demande de concours sur l'extranet de la FFTA avant le 15 novembre 2016. Chaque Comité Départemental est en charge de valider ou pas les propositions de concours sur l'extranet entre le 18 et le 30 nov. 2016. Au final la ligue validera définitivement les concours avant le 15 déc. 2016.

Bulletin d'inscription accompagné de votre règlement (à l'ordre de la Ligue Midi Pyrénées de tir à l'Arc) à envoyer **AVANT le 15 nov. 2016 délai IMPERATIF** à :

Vincent DENHEZ – 1 ave Emile Zola – 31520 RAMONVILLE ST AGNE

Passé ce délai, vous ne pourrez plus inscrire de concours sur l'Extranet Fédéral.

Date :

Signature :